

Arrêté du 27/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2661 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

(JO n° 304 du 31 décembre 2013)

Dernière modification : Néant

Publics concernés : Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant de la rubrique 2661.

Objet : Prescriptions générales applicables aux ICPE relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2661.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2014

Délais d'application : Immédiat pour les installations nouvelles.

Il ne s'applique pas aux installations existantes déjà autorisées au titre de la rubrique n° 2661.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice :

- de prescriptions particulières dont peut être assorti l'arrêté d'enregistrement dans les conditions fixées par les articles L. 512-7-3 et L. 512-7-5 du code de l'environnement ;
- des autres législations ainsi que des schémas, plans et autres documents d'orientation et de planification approuvés.

Notice : Le présent arrêté vise à définir les règles techniques qui doivent être mises en œuvre par les exploitants d'ICPE relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2661 en vue de prévenir et de réduire les risques d'accident ou de pollution. Il établit les prescriptions générales applicables aux installations de transformation de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) soit par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), soit par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2661.

Guide : « Relevé de justificatifs du respect des prescriptions de l'arrêté de prescriptions générales du 27 décembre 2013 relatif à la rubrique 2661 ». Ce guide liste les justificatifs à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement.

En ligne sur le site aida à l'adresse suivante :

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/sites/default/files/gesdoc/68806/Guide_justification_2661.pdf